

Pacte municipal de l'écologie, de l'environnement et du développement durable de Sermaise
Proposé par l'Association Sermaise Environnement
(Élections municipales des 23 et 30 mars 2014)

Une ambition : faire de notre Commune un écovillage !...

Dans la perspective des prochaines élections municipales, prenant en compte la Charte constitutionnelle de l'environnement et les relevés de conclusions du Grenelle de l'environnement, le présent pacte a pour objet de placer au centre de l'action publique municipale tous les sujets se rapportant au développement durable, à la protection de la nature et de l'environnement, aux effets du réchauffement climatique, à l'épuisement des ressources et à la santé publique.

Ainsi, les candidats aux élections municipales auront à se déterminer quant aux actions qu'ils conduiront au cours de leur mandature s'ils sont élus au travers d'un programme précis qu'ils présenteront aux électeurs et sur lequel ils s'engagent.

Certains candidats ne manqueront pas d'objecter que, dans cette liste non exhaustive, nombre d'actions à mener ne relèvent pas de leur compétence directe : qu'à cela ne tienne, ils siégeront dans des instances (syndicats intercommunaux, communauté de communes et autres structures intercommunales) au sein desquelles ils auront à défendre les engagements électoraux qu'ils ont pris vis-à-vis de leurs électeurs.

S'ENGAGER DANS UN AGENDA 21.

L'agenda 21 est un plan d'action pour le XXI^{ème} siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre en 1992 à Rio de Janeiro.

Ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines variés (la pauvreté, la santé, le logement, la pollution, la gestion des mers, des forêts, et des montagnes, la désertisation, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture, la gestion des déchets).

Les collectivités territoriales sont appelées à mettre en place un programme d'agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable à partir d'un mécanisme de consultation de la population.

La mise en place d'un Agenda 21 à SERMAISE n'est pas une utopie. Des communes environnantes telles BREUILLET- SAINT-YON – BREUX-JOUY- et tout récemment LES GRANGES-LE-ROI, se sont lancées dans son élaboration en tenant compte de leurs spécificités.

Nous demandons que la commune de SERMAISE s'engage vigoureusement dans l'élaboration d'un Agenda 21 à l'échelle locale et ainsi de contribuer, certes modestement, au mieux vivre ensemble dans un environnement enfin respecté.

S'engager dans :	Sermaise notre village en Île de France	Préserveons notre village Sermaise
AGENDA 21	Nous sommes en accord sur ce point, il figure dans notre programme, sous réserve d'avoir des aides pour financer une ressource type emploi jeune pour nous accompagner..Le label « notre village terre d'avenir » offre de plus une aide importante pour sa mise en place	
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SANTE		
Isoler et rénover les bâtiments communaux (isolation thermique et phonique)	Nous sommes en accord avec ce point. Cela a été entamé dans la mandature qui se termine et figure dans notre programme	Instaurer l'isolation thermique et phonique des bâtiments communaux
Étudier la mise en place des modes de chauffage utilisés dans les bâtiments communaux, notamment le chauffage faisant appel à la technique de la biomasse, à l'instar de ce qui se fait dans certaines communautés de communes	Remarque : La biomasse est non réaliste en termes d'investissement (raison pour laquelle ce sont des communautés de communes ou d'agglomérations qui la réalisent). Par contre, figure dans notre programme le diagnostic du chauffage des bâtiments communaux	
Développer des mesures d'économies d'énergie dans les locaux publics	Nous sommes en accord avec ce point. Cela a été entamé dans la mandature qui se termine et figure dans notre programme	Mettre en place des mesures d'économies d'énergie dans les locaux publics
Engager un plan éclairage pour réduire sensiblement la pollution lumineuse	Nous sommes en accord sur ce point qui figure dans notre programme d'abord en terme d'étude. A noter que ceci ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des citoyens	
Augmenter la part de l'alimentation bio dans la cantine scolaire à partir de productions agricoles régionales	Remarque : L'alimentation Bio existe déjà dans la cantine scolaire (un repas par semaine). La notion de production régionale semble difficile à mettre en place si on veut avoir du bio tout au long de l'année	Développer l'alimentation biologique dans les cantines scolaires à partir de productions agricoles régionales
Promouvoir le jardinage naturel et créer des jardins familiaux pour ceux qui n'en ont pas	Nous sommes en accord sur ce point pour le jardinage naturel. A noter qu'un fascicule sur le jardinage naturel dans le cadre de la préservation de la biodiversité est prévu avec le diagnostic écologique en cours d'achèvement. Remarque : Existe-t-il dans la population un besoin pour les jardins familiaux ? Un sondage devrait permettre de répondre à cette question lors de la mandature	Créer un atelier jardinage pour les scolaires (dans le cadre de l'aménagement de la réforme des rythmes scolaires)
		Promouvoir la préservation de la biodiversité et des écosystèmes
		Aménager un parcours santé dans la forêt communal
GESTION DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT		
S'engager dans une gestion directe de l'eau potable	Remarque : En raison de la complexité du réseau de Sermaise (alimentation depuis une zone éloignée du village et sur une autre commune, mélange d'eau avec d'autres provenances), cette solution ne peut pas être envisagée. Par contre, challenger le coût du m ³ fait partie de notre démarche (comparaison avec les villages voisins...)	
Inciter et aider la population à mieux gérer sa consommation pour protéger la ressource	Nous sommes en accord sur ce point.	Informier et inciter la population à mieux gérer sa consommation pour protéger la ressource
Inciter et aider les habitants à récupérer les eaux de pluie	Nous sommes en accord sur ce point pour inciter. Par contre, nous ne souhaitons pas mettre en place d'aide spécifique pour ne pas grever les finances de la commune. Une des possibilités pour développer les récupérateurs d'eau serait de mettre en place une campagne d'achats collectifs, afin de faire baisser les coûts.	Préconiser la récupération des eaux de pluies
Récupérer les eaux de pluie sur les bâtiments communaux	Nous sommes en accord sur ce point. Cela avait fait partie des travaux envisagés dans la mandature qui s'achève. Ceci est d'autant plus important que le nombre de végétaux qui a été planté dans le centre bourg est élevé	Récupérer les eaux de pluies sur les bâtiments communaux
Privilégier le sablage au salage des voies de circulation en hiver	Cet aspect nécessite une étude approfondie, de façon à ce que tout en préservant notre environnement, nous conservions un déneigement efficace sur notre commune	Remplacer le salage par le sablage des voies de circulation en hiver (sous réserve de garantir la sécurité de la population)
Appliquer le plan « zéro phyto »	Nous sommes en accord sur ce point : le pacte est signé et un agent a déjà été formé	Supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics
Créer et entretenir des fossés, notamment sur les plateaux afin que les eaux de ruissellement soient retenues le plus en amont possible	Nous sommes en accord sur ce point à ce ceci près que le fait de curer les fossés favorise l'écoulement rapide de l'eau vers la vallée, et a tendance à inonder les parties basses du territoire. La solution est de faire un entretien régulier, avec des retenues d'eau en amont. Un projet de création d'un bassin de rétention est en cours, ceci est inclus dans nos projets	Créer et entretenir les fossés pour une meilleure gestion des écoulements et ruissellements
Raccorder obligatoirement l'ensemble des foyers au réseau public d'assainissement	Remarque : ceci est de la responsabilité des propriétaires et n'entre pas dans les compétences de la commune. Néanmoins le réseau d'assainissement couvre l'ensemble de la commune et ce dernier est sous la responsabilité du SIBSO	
Lutter contre les réseaux non conformes	Remarque : ceci est de la responsabilité des propriétaires et n'entre pas dans les compétences de la commune. Nous porterons cette demande au niveau du syndicat compétent (SIBSO).	
GESTION DES DÉCHETS		
Réduire et valoriser les déchets communaux	Nous sommes en accord sur ce point.	Réduire et valoriser les déchets communaux
Privilégier l'achat de matériaux recyclés pour les besoins de la commune	Nous sommes en accord sur ce point : ceci est déjà fait pour les documents imprimés par la commune.	
Installer des composteurs collectifs à l'école	Remarque : composteur pour l'école oui, Par contre, pas de dépôts autorisés des habitants (ce que les termes de la phrase peuvent laisser penser)	
Inciter l'installation de composteurs individuels chez les particuliers	Nous sommes en accord sur ce point.	Inciter la population à pratiquer le compostage et à utiliser des produits naturels
Responsabiliser les citoyens dans la gestion de leurs déchets par la mise en place de la pesée embarquée	Remarque : ceci n'entre pas dans les compétences de la commune mais dans celle du SICTOM. D'autre part, les membres du SICTOM ne sont pas favorables à la pesée, car les familles les plus nombreuses seront les plus taxées ce qui n'est pas socialement équitable. Il paraît beaucoup plus efficace de communiquer sur le tri, l'intérêt du compostage, etc...	Informier et responsabiliser les citoyens dans la gestion de leurs déchets
Sensibiliser la population sur la réduction, le tri, et la valorisation des déchets	Nous sommes en accord sur ce point.	
Augmenter le nombre de containers enterrés verres et papiers	Remarque : les containers actuels sont des semi enterrés et le SICTOM n'envisage pas de mettre des solutions enterrées en fonction de leur coût et des charges de maintenance induites. En fonction des nuisances pour les riverains (impossible à mettre sur un emplacement trop proche d'habitations et le terrain doit être communal). Nous envisagerons une implantation sur Blancheface ou le Mesnil.	

S'engager dans :	Sermaise notre village en Île de France	Préservons notre village Sermaise
ÉNERGIES NOUVELLES		
Faciliter la production locale d'énergies alternatives et renouvelables (géothermie, biomasse, éoliennes)	Remarques : nous sommes opposés à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune. Les opérations visant des puits de géothermie ne seront autorisées qu'après des études garantissant l'absence d'impact sur les sous-sols (voir les accidents récents).	Faciliter la production locale d'énergies alternatives et renouvelables (géothermie, biomasse)
Contribuer au développement des panneaux solaires et faire évoluer la législation trop restrictive	Nous sommes en accord sur ce point. Notre action se tournera vers notre député et notre sénatrice	Engager des démarches en vue de faire évoluer la législation Inciter l'usage préférentiel d'énergies renouvelables
ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITE, ET RICHESSES ECOLOGIQUES		
Développer une politique de défense systématique de l'environnement	Nous sommes en accord sur ce point : c'est ce que nous avons fait avec le diagnostic écologique qui conduira à des recommandations qui seront mises en œuvre dans la mandature	Développer une politique de défense de l'environnement
Appliquer les recommandations issues du diagnostic écologique	Nous sommes en accord sur ce point	
Protéger les zones humides, leurs écosystèmes (faune et flore)	Nous sommes en accord sur ce point	Protéger et valoriser les zones humides
Protéger les zones boisées	Nous sommes en accord sur ce point	Protéger les zones boisées
Réhabiliter les mares	Nous sommes en accord sur ce point déjà inclus dans nos projets	Réhabiliter les mares
Protéger et développer les continuités écologiques	Nous sommes en accord sur ce point	
Installer des nichoirs, des hôtels à insectes et protéger les batraciens	Nous sommes en accord sur ce point : ceci sera revu et précisé en fonction des recommandations issues du diagnostic écologique	
Pratiquer le fauchage tardif sur une largeur réduite	Nous sommes en accord sur ce point déjà réalisé : nous mettrons en place des panneaux expliquant aux riverains les raisons de la fauche tardive à condition que cela ne crée pas de gêne visuelle au bord des routes	
Établir un inventaire du patrimoine paysagé à protéger	Nous sommes en accord sur ce point. Cela a été fait dans le cadre du PADD	Établir un inventaire du patrimoine bâti et des paysages à protéger
Introduire des prescriptions paysagères dans les documents d'urbanisme	Nous sommes en accord sur ce point : c'est le cas de tous les PLU Grenelle	
Réglementer l'affichage et la publicité	Nous sommes en accord sur ce point	
		Emettre des diagnostics relatifs au patrimoine local (communal et historique)
EDUCATION		
Sensibiliser les petits Sermaisiens au développement durable	Nous sommes en accord sur ce point, des actions ont déjà été faites : à travers les articles dans le Mag, le conseil municipal des enfants avec une commission environnement, les sorties scolaires dans le cadre du diagnostic écologique et le nettoyage de printemps. Ces actions seront poursuivies durant la nouvelle mandature	Sensibiliser le jeune public à la protection et la valorisation de leur environnement
Créer un atelier jardinage pour les scolaires avec parcelle réservée au sein de l'école	Nous sommes en accord sur ce point : cela a déjà été le cas, nous le proposons systématiquement aux écoles mais cela reste de la volonté des enseignants	
Créer une mare pédagogique au sein de l'école	Remarque : nous avons la chance d'avoir suffisamment de mares sur la commune pour que des visites terrains soient initiées avec les associations, sans le besoin d'en créer une au sein de l'école, qui risque de poser des problèmes de sécurité	
PATRIMOINE HISTORIQUE		
Protéger et valoriser notre patrimoine classé	Nous sommes en accord sur ce point	
Protéger et valoriser le bâti traditionnel	Nous sommes en accord sur ce point	
URBANISME		
Embellir et valoriser notre village et nos hameaux	Nous sommes en accord sur ce point. A noter qu'une première tranche de travaux sur le centre bourg a déjà été réalisée	Embellir et valoriser les hameaux de Sermaise
Densifier les zones urbanisées	Nous sommes en accord sur ce point : ceci sera défini dans la transformation du Pos en PLU ou PLUI. Cette approche de densification est conforme aux recommandations des services de l'état qui seront appliquées lors de cette transformation	Développer l'urbanisme autour du bourg et à proximité des moyens de communications. Privilégier la densification des zones urbaines
Exclure l'habitat vertical	Nous sommes en accord sur ce point : ceci sera défini dans la transformation du Pos en PLU ou PLUI. Mais nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour ne pas autoriser de nouvelles constructions supérieures à 1 étage	Exclure la densification verticale
Proscrire l'étalement urbain au détriment des espaces naturels et agricoles	Nous sommes en accord sur ce point : ceci sera défini dans la transformation du Pos en PLU ou PLUI	Proscrire l'étalement urbain au détriment des espaces naturels et agricoles
Engager des procédures systématiques contre les constructions illégales	Nous sommes en accord sur ce point : ceci a été fait dans la mandature précédente et nous poursuivrons notre action	Engager des procédures systématiques contre les constructions illégales
Utiliser les services compétents du conseil pour l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE)	Nous sommes en accord sur ce point. Cependant le CAUE 91 n'a les compétences que sur une partie de nos besoins et leurs délais d'intervention sont parfois très longs	Faire appel et prendre conseil auprès du CAUE de l'Essonne
Mettre l'ensemble des documents d'urbanisme en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	Nous sommes en accord sur ce point. Ceci sera défini dans la transformation du Pos en PLU ou PLUI	Appliquer les lois et règlements de l'urbanisme
Appliquer et respecter scrupuleusement les lois et les règlements de l'urbanisme (SDRIF, SCOT, POS et PLU, Plans de préventions...)	Nous sommes en accord sur ce point	Respecter le POS
Faire participer concrètement les associations et la population à l'élaboration du PLU	Nous sommes en accord sur ce point. C'est d'ailleurs ce qui a été fait dans la première phase d'établissement du PLU ou PLUI et c'est de toute façon une obligation. A noter que nous ne l'avons pas fait sur le PADD car la démarche PLU a été arrêtée en cours de route, sinon il y aurait eu bien sûr une réunion publique de présentation	
Intégrer dans les documents d'urbanisme la notion de trame verte et bleue	Nous sommes en accord sur ce point	Intégrer la notion de "Trame verte et bleue" dans les documents d'urbanisme
Mettre en place un programme ambitieux d'enfouissement des réseaux aériens	Nous sommes en accord sur ce point. Nous profiterons de chaque opportunité de travaux pour enfouir les réseaux (c'est ce qui a été fait au centre bourg).	Préconiser l'enfouissement des réseaux dans chacun des projets d'aménagement du territoire
		Faire évoluer le POS en PLU ou PLUI (concertation obligatoire avec la population et les associations locales)
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Développer une économie de services au sein du bâti constitué	Nous sommes en accord sur ce point s'il s'agit d'éviter la concentration des commerces en dehors des agglomérations	Développer une économie de services Développer la zone d'activités "La Pâture des Joncs" dans le cadre de l'intercommunalité Inciter l'implantation d'une "Maison de Santé" sur la commune
SITES POLLUÉS ET À RISQUES TECHNOLOGIQUES (SEVESO)		
Mettre tout en œuvre pour assurer une dépollution totale du site Gerber	Nous sommes en accord sur ce point. Nous agissons en mettant en place un regroupement des sites « orphelins » pour peser sur l'administration. Cette action sera lente notamment en raison des coûts induits	Mettre tout en œuvre pour la dépollution du site
Informier régulièrement la population de l'avancement des travaux du Comité de Suivi du Site GERBER et des résultats des analyses de l'air et de l'eau	Nous sommes en accord sur ce point	Informier la population de l'état actuel et de l'évolution du dossier
Informier la population de l'évolution des risques industriels du site KM Group à LA RACHEE (site classé SEVESO seuil haut)	Nous sommes en accord sur ce point	Organiser des réunions thématiques "Sites pollués" à destination de la population (démocratie participative)
P.N.R		
Mettre en œuvre le contrat d'association proposé par le Parc, en vue de la mise en place d'une politique intégrant le développement économique, les préoccupations environnementales, le tourisme et l'aménagement du territoire dans l'attente d'un futur élargissement de son périmètre	Nous sommes en accord sur ce point. Nous l'avons évoqué avec le président du PNR, mais dans la mesure où nous n'avons aucune continuité territoriale avec le parc, il était plus que septique. Nous pouvons cependant relancer la démarche (le résultat du diagnostic écologique peut représenter un argument de poids).	Informier la population sur l'état d'avancement du dossier. Mise en œuvre d'une démarche d'intégration au PNR de la Haute vallée de Chevreuse
CIRCULATION		
Limiter à 30 km/h la vitesse dans tous les hameaux	Nous sommes en accord sur ce point, la limitation à 30km/h est déjà en place dans certaines zones de la commune	Instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h en traversée de village (bourg et hameaux)
Créer un réseau cohérent de circulations douces	Nous sommes en accord sur ce point qui est développé dans nos projets	Créer un réseau cohérent de circulation Bourg / Hameaux / Gare (liaison douce)
Réhabiliter et entretenir les sentes et sentiers	Nous sommes en accord sur ce point, avec prise en compte de la fauche tardive	Réhabiliter et entretenir les sentes et les sentiers pédestres
Promouvoir le pédibus	Nous sommes en accord sur ce point. C'est envisageable dans le bourg, la Charpenterie et avec le hameau de Bellanger lorsque la liaison douce sera réalisée. Par contre il est trop dangereux à court terme de l'envisager pour les autres hameaux en fonction des voiries, qui sont trop étroites pour permettre des liaisons pédestres sécurisées	
INFORMER LA POPULATION ET L'INCITER A PARTICIPER AUX DÉCISIONS		
Créer un conseil extra-municipal constitué de citoyens volontaires : la démocratie participative	Du fait de la nouvelle loi électorale, l'opposition sera représentée dans le Conseil municipal et dans les commissions. En plus de la concertation que nous souhaitons mettre en place avec des réunions publiques, des questionnaires, des boîtes à idées... nous pourrions ouvrir certaines commissions à une participation extra communale	Engager une démarche de concertation avec la population (démocratie participative)
Renforcer la concertation avec les habitants et les associations, sur la base de la convention d'HAARHUS (convention Européenne sur la participation des citoyens aux décisions environnementales)	Nous sommes en accord sur ce point. Il ne s'agit pas d'une convention européenne mais internationale de l'ONU qui regroupe 54 pays. La France l'a ratifiée en 2002, Elle donne le droit, au niveau des données environnementales, à l'information, à la participation dans les décisions et à l'accès à la justice	
Développer l'information et mettre en ligne l'ensemble des documents administratifs sur le site internet de la commune à la disposition des Sermaisiens	Nous sommes en accord sur ce point. L'information a été considérablement développée sur la mandature actuelle (MAG, Sermaise et Vous, site internet). Cette action sera poursuivie dans notre projet. A préciser ce que vous entendez par « l'ensemble des documents administratifs » car tout n'est pas réalisable	Développer l'information par internet (mise en ligne de comptes-rendus, d'infos légales...)
Faire valoir le droit au référendum d'initiative populaire.	Nous ne sommes pas opposés à l'organisation de référendums locaux si nécessaire	Utiliser le droit au référendum
Informier la population des arrêtés préfectoraux relatifs aux pollutions (air et eau) via le panneau électronique lumineux	Nous sommes en accord sur ce point. Ces informations figureront également sur le site internet	
		Créer un site web participatif (eco-voiturage, journées thématiques, aide juridique...)
		Réglementer l'affichage et la publicité